

Interconnexion des systèmes informatiques de police

Partout on doit économiser, de nos jours tout est fondé sur l'efficacité et l'efficience. Cela s'applique également au travail de la police. Nous pouvons nous plaindre de cette évolution ou montrer de la compréhension au fait que le monde politique et la population attendent une efficacité maximale quant à l'utilisation de leurs impôts.

TEXTE: ROGER SCHNEEBERGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE (CCDJP); PHOTO: MAD



Roger Schneeberger.

Depuis des années, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) est de plus en plus préoccupée par la question de savoir dans quels domaines de la justice et de la police, nous pouvons devenir encore meilleurs et performants. Le potentiel majeur réside

dans le domaine de l'informatique et dans l'amélioration de la collaboration intercantonale.

Entre-temps, la numérisation a englobé tous les domaines de la vie et, en pensant à la cybercriminalité, elle a même changé la façon dont les délits peuvent être commis aujourd'hui. Cela signifie que la police et les procureurs doivent suivre le rythme des nouvelles technologies et être en mesure de communiquer numériquement avec les organismes fédéraux et entre eux, en particulier dans les nombreux cas de stupéfiants et de cyber qui ignorent les frontières cantonales. Si chaque service de police achète son parc informatique de manière autonome et sans coordination, l'effort de connexion des systèmes cantonaux via des interfaces est énorme. La CCDJP et la Confédération ont donc lancé les programmes «Harmonisation de l'informatique policière suisse» (HIP) et «Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale» (HIJP). L'objectif est de permettre à autant de cantons et d'offices fédéraux d'acquérir conjointement des systèmes et de permettre des processus de travail continus. Nous avons déjà beaucoup progressé dans ce processus d'amélioration ces dernières années. Il est temps maintenant de passer à l'étape suivante et d'harmoniser les applications de base de la police: il est néces-

saire de mettre en réseau les systèmes de relations, de mettre en place un réseau de situation commun et de trouver une solution commune pour les analyses criminelles. Les systèmes communs seront achetés à l'avenir par une association nouvellement créée Technologie de la police et informatique (association TPI). Les cantons et la Confédération examinent actuellement le fondement juridique de cette opération.

A moyen terme, il faut rechercher une gestion commune des informations et des données pour les polices de Suisse. Les cantons et la Confédération doivent décider ensemble quelles données sont nécessaires et doivent être fournies, et quels systèmes doivent être achetés et dans quel ordre de priorité. Le reste nous ne pouvons pas nous le permettre à long terme.

Qu'est-ce que tout cela a à voir avec vous? Cela devrait pouvoir rendre votre travail meilleur et plus facile. Par exemple, vous devriez pouvoir consulter les données de tous les systèmes pour lesquels vous avez une autorisation en faisant une seule demande à propos d'une personne. Vous ne devriez pas transférer les données d'une application de police à la main ou les copier/coller vers une autre. Et vous devriez pouvoir travailler par voie électronique avec des collègues d'autres cantons sur une enquête intercantonale.

Ce ne sera pas facile à réaliser. Tous les cantons et toutes les villes de notre système fédéral décident toujours comment ils dépensent leur argent et ce qu'ils veulent réaliser seuls ou ensemble. Si, toutefois, nous ne trouvons pas de dénominateur commun dans les domaines abordés et que nous ne réinventons pas un peu la façon de travailler de la police dans un État fédéral, le développement technologique nous dépassera et surchargera les autorités policières. Ce serait une menace réelle pour le fédéralisme. ■

«Faire preuve de compréhension au fait que le monde politique et la population attendent une efficacité maximale quant à l'utilisation de leurs impôts.»